

cd-europe

bulletin

JUL 2 - 1973

N. 5/73

AVRIL 1973

Sommaire:

	Pag.	
L' é v é n e m e n t	1	
La réunification des Fédéraliste Européens		
Une coopération culturelle pour l'unité politique européenne	2	
La situation sociale dans la Communauté n'est pas trop brillante	4	424.91
Une Cour des Comptes Européenne	5	
Le "Merite Européen" à Hans RICHARTS	5bis	
Accélérer la réalisation de l'unification politique de l'Europe	6	
Activité des parlementaires DC	8	
Pour une association entre une Europe la plus grande possible et une Afrique la plus grande possible		
par Giovanni BERSANI	10	

Editeur: Groupe démocrate-chrétien du Parlement européen

Responsable des articles: Giampaolo Bettamio

Adresse: Luxembourg - Centre Européen - Plateau du Kirchberg / Téléphone: 477.11 / Télex: 494 PARLEURO L

Prix de l'abonnement annuel: 100 FB

Banque: Caisse d'Épargne de l'État, Luxembourg, n° 1002/9903-8

Publication bimensuelle / Reproduction - avec ou sans indication de source - souhaitée (Prière d'envoyer un exemplaire justificatif)

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that this is crucial for ensuring transparency and accountability in the organization's operations.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used to collect and analyze data. It highlights the need for consistent and reliable data collection processes to support informed decision-making.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in modern data management. It discusses how advanced software solutions can streamline data collection, storage, and analysis, leading to more efficient operations.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data security and privacy. It stresses the importance of implementing robust security measures to protect sensitive information from unauthorized access and breaches.

5. The fifth part of the document explores the integration of data with other organizational systems. It discusses how data can be shared and used across different departments to improve collaboration and overall performance.

6. The sixth part of the document discusses the importance of data quality and accuracy. It outlines strategies for identifying and correcting errors in data, ensuring that the information used for analysis is reliable and up-to-date.

7. The seventh part of the document focuses on the ethical implications of data collection and use. It emphasizes the need for organizations to be transparent about their data practices and to respect the privacy and rights of individuals.

8. The eighth part of the document discusses the future of data management. It explores emerging trends and technologies that are expected to shape the way organizations collect, store, and use data in the coming years.

9. The ninth part of the document provides a summary of the key points discussed throughout the document. It reiterates the importance of data in driving organizational success and the need for a comprehensive data management strategy.

10. The final part of the document offers concluding thoughts and recommendations for organizations looking to optimize their data management practices. It encourages a proactive and continuous approach to data management to stay ahead in a competitive market.

L'événement

LA REUNIFICATION DES FEDERALISTES EUROPEENS

Le week-end du 14 et 15 avril, les deux plus importants mouvements fédéralistes (l'Action Européenne Fédéraliste et il Movimento federalista Europeo) se sont retrouvés en un Congrès extraordinaire à Bruxelles pour entériner leur réunification en un mouvement unique. La tentative visant à réunir toutes les forces fédéralistes européennes a partiellement échoué dans la mesure où un groupe français (l'Action Fédéraliste) a refusé d'entrer dans le nouveau mouvement unitaire - qui a pris le nom d'Union des Fédéralistes Européens (U.E.F.) - présidé par Etienne Hirsch et dirigé par un bureau exécutif dont fait également partie le membre de la Commission européenne Altiero Spinelli. Le Parlement européen était présent à ce Congrès en la personne du vice-président Maurice Dewulf, membre du groupe démocrate-chrétien, qui a fait une brève allocution, au nom également du Président du Parlement européen, M. Berkhouwer.

La décision politique de la réunification a été prise à Nancy l'an dernier à l'occasion d'une réunion des dirigeants des deux organisations fédéralistes. Au cours de l'année, un "Comité commun" a travaillé à la rédaction du Statut et de la déclaration politique, qui furent adoptés à l'unanimité lors de l'ouverture du Congrès exatradinaire de Bruxelles.

Ce fait revêt une importance contestable du point de vue politique dans la mesure où les Fédéralistes unifiés seront à même de devenir une force politique, une réalité politique capable d'intervenir avec des hommes et des idées dans le développement de la construction européenne, se débarrassant ainsi de cette espèce de limbe idéaliste qui jusqu'à présent a entouré leur présence.

On ne peut que s'en réjouir en soulignant le caractère positif de toute action qui mûrit et fait progresser l'Europe sur la voie tourmentée de l'unité politique européenne. Nous pensons en effet que s'il y a crise aujourd'hui dans l'Europe communautaire c'est essentiellement une crise de fond : l'Europe doit retrouver le sens de la responsabilité de sa présence dans le monde, et développer des actions qui puissent infléchir profondément la transformation de la société. A cette crise contribue indubitablement toute une série de choses inachevées (par exemple l'élection du Parlement européen au suffrage direct universel), de distorsions à l'intérieur du mécanisme de décision communautaire (par exemple droit de vote au Conseil de ministres) et le manque de contrôles parlementaires effectifs.

Si les Fédéralistes européens, ayant pris conscience de leur rôle politique et surmonté le traditionnel facteur de faiblesse que constitue leur division, étaient en mesure de relancer cette action politique et institutionnelle, fût-ce au seul niveau de l'opinion publique, ils apporteraient une contribution concrète et positive à la cause européenne.

La tentation de sombrer dans la démagogie et les condamnations faciles peut être considérée comme le péril le plus grave du mouvement, précisément à cause du rôle de simple idéalisme qu'il a joué dans le passé. Un tel stade doit être désormais dépassé pour faire place à une présence politique aux côtés des autres forces politiques engagées au sein du Parlement européen dans la même action de transformation et de renforcement de l'actuelle présence de l'Europe communautaire.

UNE COOPERATION CULTURELLE POUR L'UNITE POLITIQUE EUROPEENNE

On sait que deux Directions générales s'occupent, à la Commission des Communautés européennes, des problèmes de la jeunesse, de la recherche et de l'université; l'une étant plus particulièrement compétente pour l'éducation, la jeunesse et les affaires universitaires, l'autre pour la recherche et l'enseignement.

Les instruments permettant d'intensifier la coopération culturelle entre les pays membres, qui sans aucun doute peut aider à soutenir l'unification européenne dans le domaine politique, unification qui a été relancée, après La Haye, par la Conférence au sommet de Paris, existent donc également au niveau de l'exécutif communautaire.

L'université de Florence, qui a été récemment créée, encore que ce soit, nous semble-t-il, à la suite d'un accord inter-gouvernemental plutôt que d'une décision "européenne" au sens le plus étroit (et le plus vrai) du terme, est certainement un instrument concret au service d'une coopération culturelle approfondie et mûre.

Douze ans après la décision prise à la Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement de Bonn en 1961 - a déclaré M. Charles McDonald - décision par laquelle était instituée une commission d'étude chargée d'élaborer au plus vite des projets de conventions sur la création d'une université européenne, la coopération et les échanges entre les universités des pays de la Communauté, la reconnaissance de certains Instituts universitaires nationaux et l'éventuelle création d'autres Instituts européens d'enseignement universitaire ou de recherche scientifique, on est finalement parvenu à se mettre d'accord sur la création d'un Institut universitaire européen à Florence.

La commission parlementaire des affaires culturelles et de la jeunesse, dans son avis sur le sixième Rapport général sur l'activité des Communautés européennes en 1972, s'est particulièrement intéressée à l'université de Florence et à la politique de la jeunesse. Dans l'avis rédigé par M. McDonald il est dit en effet que la commission des affaires culturelles et de la jeunesse "voit dans la création d'une Institution universitaire européenne à Florence un premier pas dans la bonne voie et souligne la nécessité d'organiser une coopération systématique entre les universités existantes et de promouvoir, dans le même esprit, la coopération entre établissements d'enseignement supérieur des Etats membres".

Cela implique que la Communauté européenne entreprenne, dans un avenir que nous espérons tous rapproché, une action tendant à associer les jeunes à la construction de l'Europe, conformément à la recommandation de la Conférence des chefs d'Etat à La Haye, en créant et en coordonnant les instruments et les moyens nécessaires à cet effet et, en premier lieu, en créant ce Comité chargé des problèmes de la jeunesse qui déjà figure parmi les propositions de l'Exécutif communautaire.

Il y a un troisième instrument, pensons-nous, pour établir correctement un rapport de coopération culturelle entre les pays européens, c'est la relance de l'information.

Il est de la plus haute importance que l'Europe fasse entendre sa voix dans le monde. Le Parlement européen a affirmé à plusieurs reprises que les activités de la Communauté européenne dans le domaine de l'information doivent contribuer à la solidarité effective des peuples européens, en précisant davantage les finalités des traités européens, et illustrer suffisamment les activités normales des institutions communautaires.

Encore une fois, il faut s'attendre à de grandes difficultés : problèmes financiers, problèmes de coordination, d'harmonisation des législations (n'oublions pas la reconnaissance des diplômes), de mentalité devront être surmontés dans un esprit constructif et avec la volonté de voir se concrétiser un premier pas sur la voie de l'unification européenne.

M. McDonald, au nom du groupe démocrate-chrétien du Parlement européen, a résumé fort à propos ce problème en soulignant, devant la commission des affaires culturelles et de la jeunesse, qu'au niveau européen la Commission des Communautés européennes a une importante mission à remplir du fait que la création d'une université européenne et la coopération entre les universités offrent, outre leur valeur symbolique, un moyen incomparable de montrer, pour ce qui concerne l'activité scientifique et la recherche, les problèmes qui se posent et les possibilités de leur trouver des solutions en vue de parvenir à une coopération européenne dans tous les secteurs de la vie moderne.

M. Charles McDonald, du parti irlandais Fine Gael, est membre du groupe démocrate-chrétien.

LA SITUATION SOCIALE DANS LA COMMUNAUTE N'EST PAS TROP BRILLANTE

Il faut mettre beaucoup d'espoir dans la déclaration faite au Sommet d'octobre 1972 à Paris, par les Chefs d'Etat ou de gouvernement qui ont considéré qu'une action vigoureuse dans le domaine social revêt autant d'importance que l'union économique et monétaire. Nous souhaitons donc que des mesures soient prises dans le meilleur délai afin d'actualiser cette relance sociale que nous espérons tous. C'est ainsi que René PETRE concluait son intervention devant la commission des affaires sociales et du travail du Parlement européen où il avait présenté un rapport sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté en 1972.

Les données et les réflexions présentées par M. PETRE sont très intéressantes. Il a souligné en particulier les deux principaux problèmes sociaux qui ont caractérisé l'année écoulée : la situation de l'emploi et l'augmentation du coût de la vie.

En ce qui concerne l'emploi, le nombre des chômeurs était, en 1971, de 1,4 million, contre 1,3 million à la fin de 1970; à la fin de l'année 1972, il s'élevait à 1,6 million. Cette évolution peu satisfaisante peut être attribuée à deux raisons principales : le sous-développement de certaines régions de la Communauté et les difficultés d'emploi ou de réemploi de certaines catégories de personnes : jeunes, travailleurs âgés, femmes, etc.

Au début de 1973, quelle est la situation? A première vue, la Communauté n'est pas en mesure d'exercer une action efficace pour lutter contre le chômage et le sous-emploi : le Conseil de ministres, qui s'est pourtant penché sur le mémorandum italien à ce sujet, s'est borné à déclarer, le 12 juin 1972, qu'il examinerait les mesures concrètes susceptibles de contribuer à éliminer les déséquilibres structurelles de l'emploi, notamment dans les régions arriérées, à intégrer le marché du travail et à promouvoir la mobilité géographique et professionnelle des travailleurs.

La Commission, de son côté, est en train d'apporter certaines améliorations aux services de la main-d'oeuvre (introduction et développement de l'informatique pour ce qui concerne le placement des travailleurs), de mettre en oeuvre les différentes possibilités offertes par le nouveau Fonds social et de multiplier les initiatives en matière de formation professionnelle, etc.

Malgré tout cela, on ne peut cacher une certaine déception à l'égard de la politique communautaire menée en 1972 pour ce qui concerne l'emploi.

En ce qui concerne le second problème, à savoir le coût de la vie, son augmentation s'est située entre 6 % (Luxembourg) et environ 8 % (Irlande). Les conséquences sociales d'une augmentation si importante dans tous les pays de la Communauté sont évidentes. Il suffit de rappeler la détérioration continue du pouvoir d'achat des revenus fixes des catégories les plus modestes (retraités, paysans, petits épargnants, etc.). La Commission des Communautés européennes a suggéré une série de mesures de caractère social particulièrement positives. Malgré cela, et même s'il est vrai que des progrès incontestables ont été réalisés en 1972, il reste que d'importants problèmes de fond tels ceux concernant l'emploi, l'inflation, le logement, le pouvoir d'achat, n'ont pas encore trouvé de solution, et que celle-ci exige une véritable politique sociale communautaire.

UNE COUR DES COMPTES EUROPEENNE

Le renforcement des pouvoirs du Parlement européen en matière budgétaire, établi par le traité du 20 avril 1970 a, comme première conséquence, entraîné la modification du règlement financier. L'évolution des pouvoirs institutionnels en matière budgétaire, ainsi qu'en matière de fixation de l'impôt et de détermination des dépenses implique, en effet, une modification de l'ancien règlement financier qui avait été conçu lorsque le Conseil de ministres était la seule autorité communautaire dans ce secteur fondamental.

Les institutions communautaires ne disposent malheureusement pas encore d'un règlement financier unique et organique, mais doivent se fonder sur un texte de règlement provisoire, et par conséquent transitoire quoique parfaitement efficace, en attendant que la Commission présente un texte définitif qui tienne compte de la modification du statut juridique, des pouvoirs et des attributions des institutions.

Pour être transitoire, ce règlement financier n'en présente pas moins de nombreux inconvénients. M. Aigner, membre du groupe démocrate-chrétien, vice-président de la commission parlementaire des budgets, n'a jamais caché les défauts et les dangers qui découlent à la fois de certaines dispositions du règlement et de son caractère provisoire. Il ne s'est cependant pas limité à une simple énumération de défauts et de lacunes, mais tout en partant de ceux-ci, il a formulé une proposition que l'on peut dans un certain sens qualifier de révolutionnaire dans le contexte des organes traditionnels de contrôle communautaire des finances et des budgets. Aigner a, en effet, proposé la constitution d'une Cour des comptes européenne.

La formule actuelle, dit M. Aigner, fondée sur une commission de contrôle dans laquelle différents membres des ministères nationaux sont contraints de travailler à temps réduit, accablés par la comptabilité interne de leur propre ministère, non seulement ne peut pas fonctionner, mais n'est même pas en mesure d'assurer cette forme de contrôle indépendant qui est nécessaire à l'Europe. La constitution d'un organe de contrôle qui soit au-dessus des parties, ou en d'autres termes une Cour des comptes européenne, s'impose donc.

Il est évident cependant que si la nécessité de créer un tel organe ne fait à présent plus de doute, sa conformation est un problème très difficile. Deux principes semblent dès à présent acquis: d'une part, il ne devra pas s'agir d'un appareil de contrôle plus ou moins gigantesque à côté des organes de contrôle nationaux. Ce qui signifie qu'il serait bon que les divers systèmes de contrôle de la comptabilité dans les différents Etats membres travaillent tous ensemble. D'autre part, les pouvoirs de la Cour devront être larges, étant donné qu'il s'agira d'exercer un contrôle "externe" opposé (tout en y étant intégré) au contrôle "interne" exercé par la Commission de la CEE.

Dans sa proposition, M. Aigner n'a toutefois pas laissé en suspens les questions qu'elle fait surgir. Il s'est engagé à présenter un document qui reflétera aussi les opinions des Présidents des Cours des comptes nationales.

Il nous semble qu'il s'agit d'une contribution valable et sérieuse que le groupe démocrate-chrétien porte ainsi, par l'intermédiaire d'un de ses représentants, au renforcement de la démocratie dans les institutions communautaires.

LE "MERITE EUROPEEN" A HANS RICHARTS

La Fondation franco-luxembourgeoise du Mérite Européen (dont l'objectif est de diffuser l'idée européenne) décernera, le 5 mai 1973, à Luxembourg, l'ordre du "Mérite Européen" à Monsieur Hans RICHARTS (Trèves) en reconnaissance des multiples services qu'il a rendus à la Communauté européenne. Cette distinction visera en l'occurrence principalement à rendre hommage à l'homme politique pour l'oeuvre qu'il a accomplie dans le domaine agricole au Parlement européen. Agé de 62 ans, membre de la CDU, M. Richarts, qui a fait partie du Bundestag pendant quatre législatures, ne s'était plus représenté aux élections législatives de l'année dernière et a de ce fait vu prendre fin son mandat au Parlement européen, dont il avait, pendant quinze ans, fait partie en tant que membre du groupe démocrate-chrétien.

ACCELERER LA REALISATION DE L'UNIFICATION POLITIQUE DE L'EUROPE (°)

La résolution sur la coopération et l'unification politiques de l'Europe, que le Parlement est appelé à discuter, ne peut donner entière satisfaction.

La faute n'en incombe certes pas au rapporteur, qui s'est avec beaucoup de patience et d'habileté prêté à un travail de rapiècement.

Une résolution, élaborée par M. MOMMERSTEEG et approuvée par la commission politique, avait été présentée à l'Assemblée. Elle devait être examinée avant la Conférence de Paris et être adressée ensuite aux chefs d'Etat ou de gouvernement qui devaient se réunir dans la capitale française.

C'était une excellente résolution.

Au vu des résultats de la Conférence au sommet, la résolution Mommersteeg apparut toutefois immédiatement dépassée. La logique aurait voulu qu'on l'abandonnât et que l'on recommençât tout. Mais on a cru devoir reprendre l'ancienne résolution et la mettre à jour. Il en est sorti un document qui est marqué par ce vice originel.

A côté de choses acceptables, il en est d'autres qui apparaissent dépassées au vu de la situation actuelle.

Les amendements présentés par le groupe conservateur mettent en évidence le contraste flagrant qu'il y a entre la résolution et ce qu'il aurait fallu faire après le Sommet.

Ces amendements, qui emportent mon adhésion, tendent à poser les problèmes des compétences communautaires et des institutions dans la perspective de l'union européenne, alors que la résolution en est encore à demander que des améliorations soient apportées aux anciennes procédures, politiquement dépassées.

Quel sens a, en effet, aujourd'hui la demande d'augmenter le nombre des réunions des ministres des Affaires étrangères des Etats membres, prévues par le rapport Davignon, quand l'objectif final, et non lointain, de l'Union européenne, est une politique extérieure communautaire ?

Il en va de même pour les pouvoirs du Parlement. Il n'est plus possible aujourd'hui de nous contenter de correctifs aux procédures parlementaires. Nous avons le droit de poser le problème du rôle du Parlement dans l'"Union européenne" et d'avoir recours à des procédures intermédiaires appropriées à la solution finale.

En résumé, il me semble qu'après la Conférence au sommet, on ne peut mettre en oeuvre, que ce soit en matière de compétences communautaires ou en matière institutionnelle, des solutions intermédiaires qui n'entrent pas dans le dessein des résolutions finales, en vue de l'"Union européenne".

Cela vaut pour le Parlement, la Commission et le Conseil. Cela vaut également pour les engagements qui ont été pris dans le traité de Luxembourg du 22 avril 1970 pour ce qui concerne les pouvoirs du Parlement et la concertation politique.

Il ne faut pas perdre de vue que nous n'avons pas trop de temps, et que d'étapes intermédiaires, il n'y en aura peut-être qu'une, et que l'arrêt sera des plus brefs.

L'union européenne devrait être réalisée d'ici à 1980, et nous sommes déjà en 1973 !

Toute décision adoptée aujourd'hui qui ne tient pas compte du peu de temps dont nous disposons pour réaliser l'union européenne, est vouée à être dépassée par les faits et à apparaître inefficace.

Si, d'autre part, nos décisions intérimaires doivent être reprises par les gouvernements et adoptées par les Parlements nationaux, on imagine facilement qu'elles seront dépassées avant même de devenir lois.

De sorte que je suis convaincu que si nous voulons immédiatement faire quelque progrès, il nous faut procéder de manière pragmatique, voire expérimentale, en ayant recours à une interprétation des traités qui s'inspire davantage du caractère démocratique de la Communauté et tienne compte de sa croissance, et en ayant présentes à l'esprit les décisions et les orientations des conférences de La Haye et de Paris.

L'aspect le plus grave de la résolution : le Parlement européen en s'attardant sur des solutions temporaires qui ne s'imbriquent pas dans les solutions finales, peut aller jusqu'à fournir des alibis permettant d'allonger les délais prévus pour la mise en oeuvre de l'union européenne.

Telles sont les raisons pour lesquelles la résolution qui est soumise à notre examen ne me donne pas satisfaction.

Si j'ai tenu à exposer ces raisons, c'est dans l'espoir qu'elles pourront inciter à formuler des propositions nouvelles et plus incisives qui s'inscrivent dans la ligne de l'action suivie jusqu'à présent par le Parlement européen, qui a toujours été à l'avant-garde, et non à l'arrière-garde, du développement de la politique communautaire.

(°) Nous recevons cet ample compte rendu de l'intervention faite par M. Mario Scelba au cours de la séance plénière du Parlement qui s'est tenue le 5 avril à Luxembourg, nous le publions comme contribution au débat sur l'unification politique de l'Europe.

ACTIVITE DES PARLEMENTAIRES DC

- o M. Dewulf a posé une question écrite au Conseil des Communautés européennes en ce qui concerne la situation juridique de la Commission dans le cadre des organismes ou organisations des Nations-Unies. M. Dewulf s'est notamment référé à la participation de la C.E.E. à la prochaine conférence de l'O.N.U. sur le droit maritime.

M. Dewulf a demandé si le Conseil entendait prendre les mesures opportunes pour obtenir pour la Commission un statut ad hoc qui lui permette de participer de plein droit aux travaux et aux décisions de l'O.N.U.

- o M. Isidor Früh a posé une question écrite à la Commission des Communautés européennes sur l'accroissement des investissements dans les malteries par des moyens du Fonds européen d'orientation et de garantie.

La question concerne notamment la capacité des malteries dans la Communauté pour assurer l'approvisionnement de l'industrie de la bière et exploiter les possibilités d'exportation qui leur sont offertes sur le marché mondial. En ce qui concerne les nouvelles selon lesquelles, dans certains pays de la Communauté, des ressources nationales et communautaires subventionneraient l'accroissement de la capacité des malteries, M. Früh demande si la Commission estime opportunes ces mesures et si elle est disposée à renoncer et à faire cesser toute subvention communautaire et nationale.

- o Un groupe de parlementaires de la DC a posé une question orale à la Commission des Communautés européennes sur les relations de la Communauté avec l'Union soviétique et le Comecon, notamment en ce qui concerne les conditions pour l'ouverture de ces relations et la politique commerciale extérieure de la Communauté. Les auteurs de cette question se préoccupent de savoir si la Communauté dispose actuellement de tous les moyens pour mettre en oeuvre - en harmonie avec la politique extérieure des Etats membres - une politique du commerce extérieur efficace avec les pays à commerce d'Etat du Comecon.

Ont posé cette question : MM. Jahn, Bertrand, Burgbacher, Dewulf, Löhr, Memmel, Müller, Noé, Richarts, Riedel, Schwörer, et Springorum.

- o Lord Mansfield (groupe conservateur) a présenté, au cours de la réunion de la commission des relations économiques extérieures, deux avis sur les nouveaux prix des produits agricoles pour la campagne 1973-1974 et sur le VI^e rapport général sur l'activité des Communautés.

La commission des relations économiques extérieures, à l'issue d'un long débat, a complété l'avis sur les prix agricoles et adopté l'avis de Lord Mansfield sur l'activité des Communautés.

- o Au cours d'une réunion de la commission de l'agriculture, M. Martens a été rapporteur pour avis sur le rapprochement des législations des Etats membres concernant le pain.

- o Au cours de la réunion de la commission des affaires sociales et du travail a été définitivement adopté le projet d'avis révisé de M. van der Gun sur la proposition de 5^{ème} directive tendant à coordonner les garanties qui sont exigées, dans les Etats membres, des sociétés, pour protéger les intérêts tant des associés que des tiers en ce qui concerne la structure des sociétés anonymes ainsi que les pouvoirs et obligations de leurs organes.

- o MM. Aigner, Schuijt (groupe DC), et Kirk (conservateur anglais) ont été désignés comme rapporteurs respectivement sur les pouvoirs budgétaires du Parlement européen, le fonctionnement des commissions parlementaires et l'ordre du jour des sessions.

- o La commission des affaires sociales a adopté, sous la présidence de M. Bertrand, le projet d'avis de M. Pêtre sur les conditions de travail dans le secteur des transports par route.
- o M. Vetrone a élaboré deux rapports à l'intention de la commission de l'agriculture sur les propositions de la Commission C.E.E. au Conseil concernant les importations d'huile d'olive et d'agrumes du Liban.
- o M. Bertrand, en présence de la Commission de la C.E.E. a présenté l'avis adopté par la commission politique du Parlement européen sur les parties du VIe rapport général sur l'activité de la Communauté, qui relèvent de sa compétence. L'avis a été adopté.
- o M. Aigner a préparé un rapport qui a servi de base pour les travaux de la nouvelle conférence parlementaire C.E.E./E.A.M.A. qui s'est déroulée à Kinshasa.
M. Aigner a élaboré, pour la commission des budgets du Parlement européen, un rapport sur le rapport de la commission de contrôle pour l'exercice 1970 et un avis sur le VIe rapport général de la Commission C.E.E.
- o M. Jahn a posé quatre questions écrites à la Commission de la C.E.E. en ce qui concerne le programme des Communautés pour la protection de l'environnement, les dangers découlant de la consommation de fruits et légumes traités avec des produits anticryptogamiques toxiques, l'application incomplète du règlement concernant l'harmonisation de certaines dispositions en matière sociale, dans le secteur des transports par route, et, enfin, l'emploi de crédits du F.E.O.G.A. en faveur de mesures de politique régionale.
- o MM. Noé, Girardin et Pisoni ont posé deux questions écrites à la Commission de la C.E.E. concernant respectivement l'approvisionnement de riz dans les pays du Nord de la Communauté, et les droits des émigrants (MM. Girardin et Pisoni).
- o M. De Koning est rapporteur de la commission de l'agriculture sur les prix agricoles pour la campagne 1973-1974. La Commission propose une hausse générale du niveau des prix agricoles communs de 2,76 % ainsi que différentes mesures complémentaires, notamment dans les secteurs du lait et de la viande bovine. Elle assortit ses propositions de prix d'une première mesure en vue de rétablir l'unicité du Marché commun agricole rompue par les événements monétaires. L'adoption de la proposition de la Commission aurait pour conséquence que, pour la plus grande partie des produits agricoles d'Allemagne et des pays du Bénélux, les prix exprimés en monnaies nationales resteraient équivalents. C'est surtout pour cette raison que le rapporteur a proposé une hausse générale des prix agricoles de 4 %, alors que M. Héger demandait une hausse de 5 %. Les deux propositions ont été toutefois repoussées à la majorité de la commission. Par contre, la compensation, demandée par M. Lückner, des pertes de revenus de l'agriculture dans les Etats membres, qui ont réévalué leur monnaie, a été approuvée par la commission. Cette compensation doit être obtenue par des mesures non liées aux produits, prises sur le plan fiscal ou social.

POUR UNE ASSOCIATION ENTRE UNE EUROPE LA PLUS GRANDE POSSIBLE

ET UNE AFRIQUE LA PLUS GRANDE POSSIBLE

par Giovanni Bersani

Dans le précédent numéro de DC EUROPE, M. Dewulf a rappelé très opportunément l'importance des rapports entre l'Europe et les Etats africains et malgache associés, à la lumière des récents travaux de la Conférence parlementaire de Kinshasa.

Les négociations pour le renouvellement des associations entre la C.E.E. et les pays africains s'ouvrant le 1er août, j'estime opportun de m'associer aux considérations formulées par mon ami Dewulf et de rappeler encore une fois l'importance des expériences d'association mises en oeuvre "qui - comme l'a dit le président de la Conférence, M. Yacé, de la Côte d'Ivoire - contribuent à la coopération entre l'Europe et l'Afrique la plus grande possible, pour le projet de la paix dans le monde".

Comme l'a dit M. Dewulf, nous avons eu l'impression que la situation africaine, également par suite de l'élargissement, était entrée dans une phase très active et très sérieuse de préparation aux négociations.

Tous les contacts que la délégation du Parlement européen a eus à Addis-Abeba ont confirmé cette impression : la Commission économique de l'O.N.U. pour l'Afrique (E.C.A.), l'Organisation de l'Unité africaine (O.U.A.), la Banque interafricaine, etc.

Durant les entretiens, il a été possible d'engager un dialogue ouvert dans une atmosphère propice, également avec l'E.C.A., qui adoptait jusqu'ici une attitude de réserve à l'égard des associations africaines avec la C.E.E. Pour ce qui est de l'O.U.A., l'organisation la plus importante également en raison de la représentativité des 41 Etats africains qui en sont membres, la tendance a été d'appuyer cette initiative spécifique.

Je pense que des perspectives intéressantes s'ouvrent également avec le gouvernement éthiopien, qui avait organisé pour la visite des parlementaires européens une série d'entretiens importants, tout d'abord avec les responsables des ministères plus directement intéressés par ces problèmes (économie, affaires étrangères, finances) et, enfin, avec le Chef de l'Etat et le président du Conseil.

A cette occasion a été confirmée une décision de principe adoptée par le gouvernement éthiopien pour le début des négociations avec la C.E.E. en vue d'une éventuelle association.

La discussion explicite de certains problèmes essentiels a donné un contenu particulièrement concret aux entretiens, circonstance qui revêt une importance d'autant plus grande que certains pays africains observent l'attitude de l'Ethiopie.

Egalement, en raison de ces perspectives, qui pourraient aboutir à quelque chose de concret dans un avenir proche, il convient de porter un jugement favorable sur la conférence de Kinshasa, qui, ne l'oublions pas, doit être envisagée comme une préparation aux négociations, rappelées ci-dessus, pour le renouvellement des associations actuellement en vigueur de la C.E.E. avec les pays africains (Yaoundé et Arusha) et pour leur éventuelle extension au groupe des pays anglophones, comme cela est prévu au protocole 22 annexé au Traité d'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Irlande et du Danemark, ainsi que, le cas échéant, à un autre groupe de pays africains indépendants (Ethiopie, Soudan, Zambie, Liberia, etc.).

Grâce aux travaux de Kinshasa, nous avons déjà donné un exemple concret de collaboration internationale sur une base paritaire, d'autant plus valable que l'originalité de ses formules institutionnelles et économiques va de pair avec une capacité d'action et d'initiative, que l'on a, en vain, recherché jusqu'ici dans le cadre même de la C.N.U.C.E.D.

La conférence a été unanime à reconnaître que la politique régionale C.E.E.-Afrique tend à la fois à une plus large unité africaine et à la construction progressive, sous des formes librement choisies par les Etats intéressés, d'une coopération effective en vue d'un développement sur le plan mondial.

Certes, cela ne sera pas facile. Mais quelques-unes des difficultés sérieuses que rencontreront les négociations du 1er août auront leur origine en Europe plutôt qu'en Afrique, comme l'a dit aussi M. Dewulf, et cela également en raison de la réapparition de tendances dites "mondialistes".

Concilier ces tendances avec la nécessité d'un renouvellement en temps voulu, d'une adaptation quantitative et qualitative et d'un élargissement des associations C.E.E.-Afrique pourrait être une source de difficultés au cours des prochains mois.

Le rôle politique du Parlement européen pourrait être, comme il l'a été en de précédentes occasions, de grande importance.

Mais les difficultés ne doivent pas nous effrayer. Nous nous trouvons à coup sûr dans une phase de dynamisme caractérisé.

Ce qui confirme que la situation se trouve actuellement, dans son ensemble, dans une phase de "mouvement", ce sont les conclusions, provisoires, auxquelles a abouti la rencontre, qui s'est tenue les 2 et 3 avril à Kigali (capitale du Ruanda, dont le gouvernement occupe actuellement la présidence du Conseil d'Association C.E.E.-E.A.M.A. entre associés de Yaoundé, associés de Arusha, pays anglophones relevant du protocole 22 et les autres Etats indépendants, en faveur d'un front élargi et unitaire des pays africains lors des prochaines négociations avec la C.E.E.

